NOTICE & TARIFS

202_
202_

L'ANFA aviron est régie par la loi de 1901 sur les associations sous le contrôle de la Fédération Française d'Aviron (FFA) reconnue d'utilité publique, de la ligue d'Île de France (LIFA) et du Comité Départemental de Seine et Marne (CDA77).

COMMENT ADHÉRER :

- Remplir une demande d'adhésion
- S'acquitter d'un droit d'entrée*, payable une seule fois lors de votre première inscription au club - gratuit à partir du troisième membre d'un même foyer - gratuit si vous avez effectué un stage à l'ANFA-Aviron - Prix en fonction de votre lieu d'habitation (cf. ci-après la liste des communes de la CAPF).
- S'acquitter d'une cotisation pour la saison (septembre - août) ou pour une demi-saison (mars - août).
- Fournir un certificat médical pour une première inscription (datant de moins de trois mois, en précisant si possible l'aptitude à la compétition). **OU,** uniquement pour un renouvellement de l'année précédente (validité de 3 ans), répondre NON à toutes les questions de l'attestation «QS SPORT» (sans la fournir au club).
- La fiche Jeune pour les mineurs.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE :

Catégorie	[2] 1/2 saison	Saison	Licence	Total
Jeunes J10 à J14 [1]	-	155€	65€	220€
Jeunes J15 à J16 [1]		200€		265€
Jeunes J17 à J18 [1]		230€		295€
Senior (+ de 18 ans) [1]	165€	330€		230€ / 395€
Etudiant		230€	65€	180€ /295€
INDOOR (salle de sport)	90€	180€	35€	125€ / 215€
INDOOR + 1/4 saison de rame [3]	90€	270€	35€	125€ / 305€

Droit d'entrée Hors CAPF	Droit de garage
60€	150€

[1] âge calculé sur l'année civile
[2] Mars - Avril - Mai -Juin - Juillet – Août
3 Juin – Juillet - Aout

Réduction de 60€ sur l'adhésion à partir du 3ème membre d'un même foyer

Liste des communes de la CAPF (Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau) :
Achères-la-Forêt / Arbonne-la-Forêt / Avon / Barbizon / Bois-le- Roi / Boissy-aux- Cailles / Bourron-Marlotte / Chailly- en-Bière / Chartrettes / Cély-en-Bière / Fleury-en-Bière / Fontainebleau / Héricy / La Chapelle-la-Reine / Le Vaudoué / Noisy-sur-École / Perthes / Recloses / Saint-Germain-sur-École / Saint-Martin-en-Bière / Saint-Sauveur-sur-École / Samois-sur- Seine / Samoreau / Tousson / Ury / Vulaines-sur-Seine

SOUSCRIPTION FACULTATIVE A LA GARANTIE MAIF - I.A. SPORT+ Tarif 11,85 €

Chaque adhérent du club est assuré par sa licence fédérale à la MAIF. L'option I.A. SPORT+ complète la garantie de base de la licence. Néanmoins, chaque adhérent peut souscrire une assurance complémentaire chez l'assureur de son choix.

LES HORAIRES D'OUVERTURE (HORS CONDITIONS SPÉCIALES) :

	MARDI	MERCREDI		JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
Loisir, Randonneur, Vétéran & Senior	9h - 12h	Été (sur l'eau)	Hiver (en salle)	14h00 - 16h30	9h - 12h	9h - 12h
		18h - 20h	18h-19h / 19h-20h			
Ecole d'aviron	-	14h - 17h		-	-	-
Compétition (J12-J18)	17h - 19h	14h - 17h		17h - 19h	14h - 17h	9h - 12h

Le club est ouvert toute l'année y compris les jour fériés. L'aviron se pratique qu'il pleuve, vente ou neige. Toutefois, lorsque les conditions atmosphériques (crues, brouillards, orage, température inférieure à -5°, sur décisions d'un dirigeant ou entraîneur) ne permettent plus l'entraînement sur l'eau, d'autres activités sont alors proposées comme : rame en salle sur ergomètre, footing, VTT, réparations de matériel, nettoyage des berges et du Club, etc....

ANFA - Aviron du Pays de Fontainebleau - 1bis quai des Plâtreries – 77920 - SAMOIS-SUR-SEINE
contact@anfa-aviron.fr - www.anfa-aviron.fr